UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAINE DES RESSOURCES ANIMALES

Secrétariat ACP

Commission Européenne

REUNION PANAFRICAINE DES FONCTIONNAIRES DE CONTACT DU CODEX NATIONAL

ACCRA, GHANA
27-29 JANVIER 2011

NOTE CONCEPTUELLE

1.0 HISTORIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Introduction

O

L'une des plus grandes préoccupations des pays africains est le manque d'opportunités de consultations au niveau régional et sous-régional sur les questions d'intérêt pour les membres du Comité FAO/OMS de Coordination pour l'Afrique et des États membres de l'Union Africaine avant, au cours et après les sessions du Codex dans lesquelles de telles questions seraient abordées.

Pour répondre à certains des obstacles qui entravent la participation des États membres africains au travail du Codex, l'UA/BIRA et le Coordinateur de CCAFRICA se sont engagés à collaborer étroitement sur les questions qui concernent la sécurité alimentaire, la réglementation et à soutenir en général le travail du Coordinateur. En conséquence, la première réunion panafricaine des fonctionnaires de contact du Codex National en Afrique s'est tenue dans les locaux du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) à Nairobi au Kenya du 1er au 4 décembre 2009.

1.2 The FAO/WHO Coordinating Committee for Africa (CCAFRICA)

Le Comité FAO/OMS de Coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) est l'un des organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) et ses termes de références sont les suivants:

1. De définir les problèmes et les besoins de la région en qui concerne les normes alimentaires et de contrôle des aliments;
2. De promouvoir les contacts au sein du Comité pour l'échange mutuel d'information sur les projets d'initiatives de réglementation et sur les problèmes liés au contrôle des aliments ainsi que le renforcement des infrastructures de contrôle des aliments;
3. De recommander à la Commission l'élaboration des normes mondiales pour les produits d'intérêt dans la région, y compris les produits considérés par le Comité comme ayant un potentiel de marché international dans l'avenir;
4. D'élaborer des normes régionales pour les produits alimentaires entrant exclusivement ou quasi exclusivement dans le commerce intra régional;
5. D'attirer l'attention de la Commission sur n'importe quel aspect du travail de celle-ci lorsque cet aspect a une importance particulière dans la région;
6. De promouvoir l'utilisation par les membres des normes du Codex et des textes en relation avec ceux-ci.

Les activités du Codex National au sein de la CCAFRICA sont menées par les Comités Nationaux du Codex et les Points de Contact nationaux pour le Codex. Les Points de Contact pour le Codex qui sont établit dans les pays membres du Codex sont chargés de faciliter la participation active et effective de ces derniers dans le travail de la Commission du Codex Alimentarius alors que les Comités Nationaux du Codex (CNC) sont mis en place pour fournir les mécanismes nécessaires à l'incorporation des multiples préoccupations et intérêts des parties intéressées dans la prise de décision au niveau des réunions de la Commission du Codex Alimentarius. Les Comités Nationaux du Codex offrent donc un forum aux parties prenantes qui n'ont pas d'affiliation internationale pour défendre leurs intérêts au cours des discussions et de la formulation des Positions Nationales en réponse au projet de normes du Codex et des textes qui y sont apparentés.

1.3 The Interafrican Bureau for Animal Resources of the African Union (AU/IBAR)

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de la Commission de l'Union Africaine est l'un des bureaux techniques de l'Union Africaine qui est chargé d'apporter le leadership dans le renforcement des capacités de l'Afrique pour soutenir et pour accorder l'autonomie aux États membres de l'Union Africaine ainsi qu'aux Communautés Économiques Régionales (CER).

L'UA/BIRA a reçu des Chefs d'États la mission et le mandat décrit ci-après:
Mission: Apporter le leadership dans le développement des ressources animales en Afrique par le biais du soutien et de l'autonomie apportée aux États membres de l'UA ainsi qu'aux Communautés Économiques Régionales.

Mandat: Soutenir et coordonner l'utilisation des animaux (élevage, la pêche et la faune) en tant que ressources pour le bien être des hommes au sein des États membres de l'Union Africaine (UA), et contribuer au développement économique, en particulier dans le domaine de l'agriculture. Les domaines spécifiques du mandat sont:

1. L'amélioration de la santé publique et animale à travers la lutte contre et, si possible, l'éradication des maladies animales transfrontalières et les zoonoses
2. L'amélioration de la gestion des ressources (élevage, animaux sauvages et aquatiques) et les bases de ressources naturelles dont ces animaux dépendent
3. L'exploration des occasions d'investissement et de renforcement de la compétitivité des produits africains d'origine animale
4. Contribuer au développement des normes et règlements pertinents ainsi que de renforcer le respect de ceux-ci par les États membres
5. Renforcement de la capacité institutionnelle et l'appui à l'élaboration de politique ainsi qu'à l'harmonisation

6. Diffusion des informations et des connaissances sur les ressources animales aux États membres, aux CER ainsi qu'aux autres institutions pertinentes

Apporter le soutien essentiel aux États membres qui ont des besoins particuliers ou qui sont en situation d'urgence.

L'Union Africaine et ses institutions spécialisées ont été chargées de la mise en œuvre du projet «Participation des nations africaines aux réunions des organisations internationales chargées de la normalisation en matière sanitaire et phytosanitaire» (PAN-SPSO). L'objectif général de PAN-SPSO est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique grâce à un plus grand accès des produits agricoles (y inclus ceux de l'élevage et de la pêche) issus de pays africains aux marchés internationaux. L'objectif spécifique est de faciliter la participation effective des pays africains aux activités de l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale), de la CIPV (Convention Internationale pour la Protection des Végétaux) et de la Commission du Codex *Alimentarius* (CAC) au cours de l'élaboration des normes internationales sur les animaux (terrestres et aquatiques) ainsi que sur la santé des plantes et la sécurité sanitaire des aliments. L'UA-BIRA est l'institution principale et met en place les activités relatives à la participation à l'OIE et au CODEX alors que la CPI (le Conseil Phytosanitaire interafricain) est chargé d'améliorer la participation à la CIPV. L'UA-BIRA et la CPI-UA travaillent étroitement avec la STDF, la FAO, l'OIE, la CIPV et la CAC. Les résultats attendus sont :

1. Les pays africains renforcés pour mettre en place des services SPS habilités et aptes à une participation effective aux activités d'élaboration des normes
2. La position commune des nations africaines sur les normes SPS au niveau continental renforcée.
3. Les capacités techniques des pays africains à proposer des normes et à développer des arguments basés sur la science renforcées
4. Les données et les informations SPS d'importance acquises et disséminées aux pays africains à travers une plateforme accessible de partage d'information.

2.0 PERTINENCE DE LA 2ème REUNION ANNUELLE DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX DU CODEX A L'UA-BIRA ET LA CCAFRICA, 27-29 JANVIER 2011, ACCRA, GHANA

La 2ème réunion des Points de Contact Nationaux du Codex est planifiée du **27 au 29 janvier 2011 à Accra au Ghana.** Le Directeur de l'UA/BIRA et le Coordinateur de CCAFRICA organisent la réunion avec l'objectif général de faciliter la participation effective des États membres de l'Union Africaine aux activités de la Commission du Codex *Alimentarius* au cours de l'élaboration des normes internationales sur la sécurité sanitaire des aliments en veillant à ce qu'une préparation appropriée et une bonne coordination des positions des pays/régions soient

effectuées. La réunion est en conformité avec les objectifs suivants du Plan Stratégique de CCAFRICA:

1. Favoriser une communication effective et dynamique entre les membres de CCAFRICA et les autres régions, les autres membres du Codex, le Secrétariat de ce dernier et les organisations compétentes (Objectif 1.0)
2. Obtenir une efficacité et une participation active de tous les pays de la Région dans les activités de la Commission du Codex Alimentarius ainsi que dans ses organes subsidiaires, en particulier la CCAFRICA (Objectif 2.0)
3. Mettre en place des groupes de travail chargés d'examiner les aspects stratégiques des activités du Codex (Objectif 2.4)
4. Tenir des sessions conjointes avec CCAFRICA, des séminaires/ateliers sur la sécurité alimentaire
5. Et des sujets d'intérêt pour la région (Objectif 2.6)
6. Encourager les pays qui ont un intérêt commun à coordonner leur position et à la soumettre en tant que position commune aux réunions du Comité du Codex (Objectif 2.7)
7. Identifier et hiérarchiser les questions qui exigent une expertise particulière (Objectif 4.3)

3.0 OBJECTIFS DE LA REUNION

Les objectifs spécifiques de la réunion sont:

1. De rassembler les points de vue nationaux et élaborer des positions régionales sur les questions d'intérêt pour les États membres, lesquelles questions sont en cours de discussion au sein de la Commission du Codex Alimentarius (CAC)
2. Sensibiliser les Fonctionnaires qui sont des Points de Contact Nationaux sur le projet des normes du Codex qui sont en cours d'élaboration par divers Comités du Codex en vue de leurs permettre de commencer au niveau national des consultations sur ces normes et
3. De promouvoir la mise en place, le renforcement des Points de Contact du Codex et des membres des Comités Nationaux du Codex de la Région Afrique.
4. De créer un forum d'échange d'information sur les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments qui sont d'intérêt pour la région africaine.

4.0 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU PROJET

AUne réunion à laquelle participent tous les Fonctionnaires qui sont des Points de Contact du Codex au sein de la région africaine sera organisée du **27 au 29 Janvier 2011 à Accra au Ghana**. Des experts de plusieurs pays membres qui ont participé aux sessions de la Commission du Codex *Alimentarius* seront invités à faire des présentations sur divers projet de normes et d'autres sujets d'importance pour la région.

Les participants seront invités à prendre note des différentes questions qui seront discutées et à amorcer des consultations nationales après le séminaire en vue de réunir les données ou les informations au niveau national. Les données rassemblées sur les différents projets de normes seront analysées par les réunions des experts de la CCAFRICA pour former la base des positions africaines recommandées à certains Comités du Codex priorité.

Au cours de la réunion des Points de Contact Nationaux pour le Codex, il y aura également deux réunions parallèles d'experts sur les contaminants dans les aliments et les résidus de pesticides. Les résultats des réunions des experts seront débattus le dernier jour de la réunion des Points de Contact Nationaux pour le Codex pour intégrer les résultats et les commentaires des Fonctionnaires qui sont des Points de Contact en vue d'élaborer un document final qui sera présenté en tant que Position Africaine Recommandée. Le Document sur la Position Finale sera diffusé à tous les pays membres de la CCAFRICA en tant que directive sur la rédaction de leurs commentaires ou Document de Salle de Conférence (CRD) à tous les Comités respectifs du Codex.

5.0 RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION

1. Les Fonctionnaires qui sont des Points de Contact sont sensibilisés sur les questions actuelles qui sont d'intérêt pour la région africaine
2. Les Positions Régionales Recommandées sont adoptées en ce qui concerne le projet des normes à discuter à la 5ème session des Comités du Codex sur les contaminants dans les aliments, du 21 au 25 Mars 2011 et la 43ème Session du Comité du Codex sur les Résidus des Pesticides, du 4 au 9 Avril 2011.